

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

Lundi le 27 mai 2024
 À compter de 19 h 15
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron	Maire
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse
Jacynthe Prince	Morris
Mylène Morissette	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

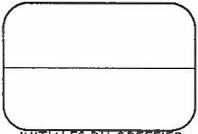
Camille Plamondon	Greffière
Christian Schryburt	Directeur général

OUVERTURE

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

1.

Quorum



Note au lecteur

- Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.
- Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.

Camille Plamondon
Greffière du conseil municipal

RÉSOLUTION 2024-283

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

2.

Adoption de
l'ordre du jour

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire, tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil, soit et est adopté en ajoutant le point 10 (Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville - apéro annuel de l'Aile Sainte-Thérèse - achat de billets).

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

3.

Aucune question

Première
période de
questions

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE



GESTION DU TERRITOIRE

4.

Procès-verbal
du Comité
consultatif
d'urbanisme
en date du
14 mai 2024

RÉSOLUTION 2024-284

Le conseil municipal prend acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

5.

PIIA 2024-00119 -
rénovation et
réaménagement
au 67, rue
Blainville Ouest
(Maison François/
Resto-Pop)

RÉSOLUTION 2024-285

CONSIDÉRANT les objectifs et les critères contenus au règlement 1205 N.S. sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT les demandes soumises à ce règlement reçues par le Service de l'urbanisme et du développement durable ;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve le projet suivant :

Rénovation et réaménagement au 67, rue Blainville Ouest (Maison François/ Resto-Pop), à la condition que le modèle choisi pour les trois portes soit plus traditionnel, soit un modèle avec fenêtre 2/3.

Adoptée à l'unanimité.

ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.

Contrat 2024-17 -
direction
technique
sonorisation et
éclairage pour les
séries de
spectacles de
l'année 2024 de
la Ville de Sainte-
Thérèse - coûts
supplémentaires

RÉSOLUTION 2024-286

ATTENDU la résolution 2024-188 adoptée le 8 avril 2024, par laquelle le contrat 2024-17 pour la direction technique, sonorisation et éclairage pour les séries de spectacles organisées par la Ville de Sainte-Thérèse était accordé à " Groupe Nord Scène " ;

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres sur invitation pour la direction technique, sonorisation et éclairage des dites séries de spectacles, les besoins ont changé quant à l'organisation du Bal en bleu, ce qui a pour effet d'ajouter du matériel et de la main-d'œuvre, et ainsi augmenter les coûts ;

ATTENDU l'article 9 du règlement 1347 N.S. sur la gestion contractuelle ;

RÉSOLUTION 2024-286 (suite)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **D'APPROUVER** les coûts supplémentaires de 9 945,35 \$ (taxes incluses), portant le coût total du contrat 2024-17 à 96 178,34 \$ (taxes incluses) au lieu de 86 232,98 \$ (taxes incluses) ;
- **DE MODIFIER** le contrat 2024-17 afin d'y ajouter lesdits coûts supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité.

FINANCES

RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2024-287

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

7.

Embauche
d'un chef aux
opérations –
Service de la
sécurité incendie

- **QUE** M. Thierry Chèvrefils soit et est nommé au poste de chef aux opérations au sein du Service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Thérèse, et ce, à compter du 3 juin 2024.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

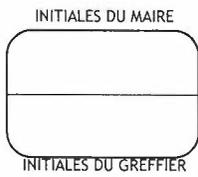
RÉSOLUTION 2024-288

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

8.

Réorganisation
des
approvisionne-
ments au Service
des finances

- **QUE** le poste de technicien aux approvisionnements soit et est aboli à compter du 28 mai 2024 et que, sur la même résolution, un poste de responsable de l'approvisionnement soit et est créé au Service des finances, à compter de cette même date. Le salaire de ce poste se situera à la classe 6 de la grille salariale du personnel cadre ;



RÉSOLUTION 2024-288 (suite)

- **QUE** M. Jocelyn Villeneuve, actuellement technicien aux approvisionnements au sein du Service des finances, soit et est nommé au poste de responsable de l'approvisionnement audit Service, et ce, à compter du 28 mai 2024.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 2024-289

Sur proposition de Mme la Conseillère Héloïse Bélanger appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

9.

Nomination d'un directeur général adjoint - Direction générale et Mairie

- **QUE** M. Louis Tremblay, soit et est nommé au poste de directeur général adjoint au sein de la Direction générale et Mairie, et ce, à compter du 2 juillet 2024.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

SÉCURITÉ PUBLIQUE

COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2024-290

10. Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville - Apéro annuel de l'Aile Sainte-Thérèse - achat de billets

- **D'AUTORISER** l'achat de six (6) billets pour l'"*Apéro annuel de l'Aile Sainte-Thérèse*", au coût de 40 \$ l'unité, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville, le 29 mai 2024, pour la participation de six (6) membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS 2

Aucune question

11.

Deuxième période de questions

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2024-291

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

12.

Levée de la séance

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 19 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M^e Camille Plamondon
Greffière de la Ville

Date

COPIE VIDIMÉE

Opelme

GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

28-08-2024

DATE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER